

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
Rapport de mise à jour trimestriel

Période couvert (Trimestre)	Octobre-Décembre 2011		
Numéro du projet et le titre du projet	PBF/COM/A-3 (MPTF Office ID00074510): Projet d'appui au renforcement de l'efficacité de la justice et au respect des droits humains		
Agence bénéficiaire:	UNICEF		
Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Affaires Judiciaires - Délégation Générale des droits de l'Homme. 		
Date d'approbation par le Comité de Pilotage:	04 mars 2010		
Budget total alloué	500 000,00 USD soit 187.325.000 Fc (1USD=374,65 KMF)		
Fonds engagés du budget total alloué¹	392.249 USD	% de fonds engagés/ budget total alloué:	78.44 %
Fonds dépensés² du budget total alloué:	381.367,87 USD	% de fonds dépensés/ budget total alloué:	76,27 %
Date de clôture prévue:	31/03/2012	Retard éventuel (mois):	3 mois
Objectif global (Effet global) par rapport aux indicateurs de résultats:	Réalisations accomplies par rapport aux résultats attendus		Contraintes par rapport aux résultats attendus et à l'objectif global du projet
Objectif ou Effet global : Renforcer la consolidation de la paix par le renforcement de l'effectivité de la justice et le respect des droits humains Indicateur des résultats	<u>Résultat attendu 1</u> <u>1.3 Construire une nouvelle salle d'audience, amie des enfants au Plais de justice de Moroni, réhabiliter la salle d'audience de Mutsamudu et construire un nouveau Palais de justice Amies des enfants à Fomboni Moroni</u> -Progression des travaux de construction à Moroni -La dalle est complètement coulée -Le crépissage est terminé -Les finitions sont en cours -L'entrepreneur est informé de la décision du Comité de suivi -Un délai de un mois qui court jusqu'au 17 décembre est accordé à l'entrepreneur		<u>Contraintes</u> -Les travaux à Moroni ont connu un ralentissement -L'AAO relatif à la construction du Palais de justice de Mohéli n'a pas été correctement diffusé - Aucune entreprise n'a répondu aux critères exigés pour l'adjudication du marché L'entreprise chargée de la construction de la salle d'audience a pris du retard sur le délai initialement prévu <u>Solutions proposées</u> -Relancer l'Avis d'Appel d'offre et augmenter les délais et les supports de diffusion -Saisir le Comité de Suivi pour information

¹ Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et réglementations financières des agences

² Paiement (services, travaux) sur les engagements.

	<p>- <u>Mutsamudu</u> - Fin des travaux de la réhabilitation du palais de justice de Mutsamudu - Réception provisoire des travaux par l'ingénieur. - Réception des travaux par le Ministère de la Justice</p> <p><u>Fomboni</u> - L'implantation des fondations est finie - Les murs du bâtiment sont terminés - La dalle des bureaux est entièrement coulée</p>	<p>et suite à donner, relativement au retard dans la construction de la salle d'audience de Moroni</p>
	<p><u>Résultat attendu 2</u></p> <p>Les droits des personnes détenues y compris les femmes et les mineurs sont améliorés</p> <p><u>Réalisations accomplies</u></p> <p><u>2.1 Réhabiliter les maisons d'arrêt y compris les latrines et les espaces de jeu</u></p> <p>- Le comité de suivi a désigné l'entreprise adjudicataire pour les travaux de construction d'un quartier pour mineurs et pour femmes à Anjouan.</p> <p>- Le contrat est signé - Les travaux ont débuté sur les deux parties du chantier : quartier femmes et quartiers mineurs</p> <p><u>2.2 Etablir des mécanismes de prise en charge médicale des détenus</u></p> <p>- Prise de contact avec une délégation de la CICR sur les modalités de la mise en place de mécanismes de prise en charge médicale - Prise de contact avec le CIDR pour la mise en place d'une mutuelle de santé - Un médecin et un infirmier sont affectés à la prison de Moroni - Accord du CIDR pour appuyer la structure médicale de la prison de Moroni - Rédaction d'un Projet d'une note en conseil pour la mise en place de mécanismes de soins (affectation de praticiens auprès des maisons d'arrêt et gratuité des soins) - Accord du Directeur du Cabinet du Ministre pour soumettre la note</p>	<p><u>Problèmes rencontrés</u> Le budget général du Programme n'est pas suffisant pour réaliser la totalité des activités prévues notamment les travaux de construction et la réhabilitation des maisons d'arrêt de Moroni et de Fomboni</p> <p><u>Solutions proposées</u> - Mener un plaidoyer auprès des Autorités nationales pour la mobilisation des ressources supplémentaires</p> <p>Problèmes rencontrés - Le CIDR n'a pas donné de suite à la demande - Les actes de nomination du médecin et de l'infirmier ne sont pas pris.</p> <p><u>Solutions proposées</u> - Proposer au Ministère l'affectation officielle des médecins et infirmiers auprès des trois maisons d'arrêt - Proposer la gratuité des soins pour les détenus</p>
Indicateurs des	<u>Résultat attendu 3</u>	<u>Problèmes rencontrés</u>

<p>résultats</p> <p>Nombre de textes juridiques sont publiés et accessibles aux magistrats, auxiliaires de justice et aux citoyens</p>	<p>La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes</p> <p><u>Réalisations accomplies</u></p> <p><u>3.1 Acquérir des ouvrages juridiques pour la mise en place des bibliothèques de juridiction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Les ouvrages sont identifiés -La liste est établie -Les TDR pour la mise en place de la base de données sont rédigées et validées - Des offres sont soumises à l'équipe du Programme et transmises à la Direction nationale du Projet -Les techniciens retenus ont présenté une première ébauche -Des contacts sont pris avec la Banque mondiale pour établir des synergies avec le Programme -Les techniciens travaillent en synergie avec le personnel judiciaire (magistrats et greffiers) -Le nom de domaine est attribué -Le site est opérationnel pour une phase expérimentale -Les principaux acteurs (magistrats, ministère)sont saisis pour apporter leur contribution afin d'alimenter le site -L'équipe du Programme a remis au techniciens des documents à mettre en ligne <p><u>3.2 Compiler et diffuser les principaux textes internationaux, nationaux et les décisions de justice</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et numérisation des décisions de justice -Prise de contact avec l'OPACO pour la préparation du recueil de jurisprudence -Prise de contact avec le premier président de la Cour d'Appel de Mutsamudu pour transmettre au Programme des décisions à publier -Prise de contacts avec les magistrats et les avocats pour leur contribution à la réalisation du recueil 	<p>D'autres personnes autres que le public cible initial sont intéressées par le manuel. Les exemplaires disponibles ne sont donc pas suffisants.</p> <p><u>Solution</u></p> <p>Mettre la version électronique à la disposition de personnes intéressées</p>
<p>La CNDHL est opérationnelle</p>	<p><u>4.2 Opérationnaliser et renforcer les capacités de Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés(CNDHL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Des séances de travail sont tenues avec le Directeur du Cabinet du ministre dans le but de soumettre le texte à la session parlementaire extraordinaire d'octobre - Organisation d'un atelier de formation portant sur la mise en place de la CNDHL -Elaboration d'une feuille de route pour cette 	<p><u>Problèmes rencontrés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Le consultant qui a été retenu pour l'élaboration de la PNDH est promu Directeur Général des Affaires judiciaire <p><u>Solutions proposées</u></p> <p>Actualisation la loi portant sur la CNDHL en proposant des amendements</p>

	<p>mise en place (mise en œuvre en collaboration avec la DGDH)</p> <ul style="list-style-type: none"> -La loi est transmise à l'Assemblée -Le coordinateur national du projet et la DGDH ont défendu le projet de loi en commission -La loi est adoptée par l'Assemblée de l'Union -Un plaidoyer est mené pour sa promulgation -Une réunion du travail est tenue avec le Directeur d cabinet pour la réalisation de la feuille de route <p><u>4.3 Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -l'AG est convoquée -Les Statuts sont approuvés par les membres fondateurs -Le bureau de l'Association 	<p>-Relancer l'Appel à candidature pour la consultation</p>
--	--	---